

Bulletin d'adhésion ou de renouvellement 2020

Retour avant le 20 décembre 2019 dernier délai auprès de votre délégué-e ou par envoi postal

Adhérent

N° carte ASCE	Nom - Prénom	Sexe		Date de naissance	Etat civil					Statut			Carte CEZAM		Montant par adhérent (voir document informations asce)	
		M	F		Célibataire	Marié-e	Divorcé-e	Pacsé-e	Veuf-ve	Concubin-ne	Actif-ve	Retraité-e	Extérieur-e au ministère	Carte gratuite pour l'adhérent		
														oui		non
		<input type="radio"/>	<input type="radio"/>		<input type="radio"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="text"/>							

Ayants-droits (conjoint-e - concubin-e et enfants de moins de 25 ans à charge)

Nom - Prénom	Sexe		Date de naissance	Carte CEZAM 7€/personne		Montants ayants-droits
	M	F		oui	non	
	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>		<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	
<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="text"/>		
<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="text"/>		
<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="text"/>		

Récapitulatif des sommes dues	
ASCE	<input type="text"/>
CEZAM	<input type="text"/>

À l'ordre de l'ASCE

À l'ordre de CEZAM

Droit à l'image autorisation de diffusion	
<input type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non

Passée le date limite de demande ou de renouvellement d'adhésion du 20/12/2019, AUCUNE carte CEZAM ne sera délivrée

Administration de rattachement :

Nom du délégué-e :

Adresse professionnelle :

Mail professionnel :

Tél professionnel :

Portable :

Adresse personnelle :

Mail personnel :

Tél personnel :

Portable :

Je certifie l'exactitude des renseignements mentionnés ci-dessus

Fait à _____, le _____

Signature de l'adhérent

Membres actifs :

Sont reconnus membres actifs :

- les agents en poste à la direction départementale des territoires de la Mayenne quel que soit leur ministère de rattachement,
- les agents en fonction dans les services régionaux (DREAL Pays de Loire), inter-régionaux (DIRO) ou les services déconcentrés/établissements publics des ministères traitant des domaines d'activités de la DDT dont le siège ou le lieu de travail est situé en Mayenne,
- les personnes travaillant dans le département du siège de l'ASCE, ayant été en fonction dans un des services cités aux alinéas précédents du présent article et ayant fait l'objet d'un transfert, d'une mise à disposition ou d'un détachement au Conseil départemental, en collectivité locale, à la DDCSPP, à la préfecture, au STAP,
- Les agents des Ministères de la Transition Ecologique et Solidaire, de l'Agriculture et de l'Alimentation résidant dans le département de la Mayenne,
- Les personnes retraitées sous réserve qu'elles aient déjà été adhérentes d'une ASCE lorsqu'elles étaient en activité, qu'elles résident dans le département de la Mayenne, et ceci quel que soit leur ministère d'origine.

Pour ces adhérents, la carte d'adhésion est familiale.

Les ayants droits :

- le conjoint (époux, concubin, pacsé) du membre actif
- les enfants de moins de 25 ans et les personnes à charge du membre actif
- les enfants handicapés sans limite d'âge du membre actif
- les veufs et veuves dont le conjoint(e) a travaillé aux ministères (Equipement, MTES, MAA....)

Ils n'ont pas le droit de vote et ne sont pas éligibles au comité directeur de l'ASCE 53

Membres extérieurs :

Il s'agit de personnes autres que celles définies ci-dessus agréées par le comité directeur qui participent aux activités de l'association dans le but de faire vivre une section.

Ils ne sont pas éligibles au comité directeur.

La carte d'adhésion est familiale (l'adhérent et ses ayants-droit peuvent participer aux activités de l'ASCE, la carte d'adhésion donne droit aux unités d'accueil avec une priorité d'attribution aux membres actifs)